**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 4 (1896)

Heft: 8

**Rubrik:** Petite chronique et bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Milloud, aide-archiviste, nous communique l'extrait suivant d'une consultation juridique 1:

Si un Thrésor trouvé en la Maison d'un particulier appartient au Seigneur ou bien au propriétaire d'icelle.

Mes Tres-redoubtés et Souverains Seigneurs, si très-humblement que faire puis, à vos Excellences me recommande. — Messeigneurs, j'ay receu la lettre, laquelle vous a pleu m'escrire touchant le Thrésor que l'on a trouvé à Avenche en la maison de Wilhelm Cuanet, etc: Et pleut à Dieu que le cas semblable ne m'est advenu, car je ne refuserois pas de vous en partir la moitié. Ce nonobstant autrefois j'ay veu en la crotte au chasteau à Lausanne une memoire d'un different qu'avoit esté entre un Seigneur Evesque de Lausanne et un homme d'Avenche, lequel avoit trouvé en son champ un tuppin de terre plein d'or de pièces antiques d'Avenche. Et pour ce que les prédécesseurs du dict homme n'avoyent pas caché tel thrésor par les champs, mais plustost quelque Estranger Il composa avec le Seigneur pour la moitié Et de l'autre moitié il en fonda en partie l'hospital de Avenche. Mais la différence seroit, si le dict Wilhelm Cuanet avoit trouvé le dict thrésor en sa maison, et qu'il fusse en pièces coursables depuis cent ans en ca, car tel thrésor pouvoit estre caché par ses prédécesseurs en sa dicte maison. Ce nonobstant ceux qui l'ont trouvé n'en debvront avoir, sinon pour leur vin. Et combien que la maison soit au dict Cuanet, ce nonobstant s'il avoit trouvé une mine d'or ou d'argent, cela ne seroit pas sien, mais à Vos Excellences, Lesquelles nostre Redempteur veuille preserver en prospérité continuelle, bonnes et longues vies - de Lausanne le xxII Jour de May, par vostre tres humble et tres obeissant serviteur Jean Gigniliat de Lausanne.

- On nous prie de signaler à nos lecteurs l'exposition de la famille Cornaz-Vulliet, à Genève, contenant des documents de famille ou des objets antiques, figurant au groupe XVII et au groupe XXV. Une notice explicative donne à ce sujet tous les renseignements désirables.
- <sup>1</sup> Mandats et Ordonnances souveraines. Recueil de Gaudard 1660. I. Generalia pag 240.